

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 4 octobre 1999, à 19 h 30
Sous-sol de la Cathédrale
20, rue de la Cathédrale
Gaspé

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1999..... 1
MOT DU PRÉSIDENT 1
LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

LE COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE GASPÉSIE INC.:
MARGRET GRENIER ET NOËL GRENIER 2

VILLE DE GASPÉ:
SYLVIO BOURGET ET ANDRÉ FORTIN 17

FÉDÉRATION DE L'UPA GASPÉSIE - LES ÎLES:
CHARLES EDMOND LANDRY ET NICOLE LAPOINTE 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Comme vous le savez, je m'appelle André Beauchamp. J'ai le plaisir et l'honneur de présider cette Commission en compagnie de madame Gisèle Gallichan et de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

10 Le ministre de l'Environnement a donné mandat au Bureau d'audiences publiques de tenir enquête et audience sur la gestion de l'eau au Québec. Et comme vous le savez, le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Et dans le cadre de ce mandat, nous allons faire le tour du Québec à deux occasions. Nous sommes déjà venus ici
15 préalablement pour la première partie de l'audience, qui a donné lieu à un certain nombre de questions, de commentaires, d'interventions pour chercher toute l'information relative au dossier.

20 Je rappelle que dans cette longue période, qui a commencé le 15 mars et qui s'est finie pratiquement à la fin du mois d'août, nous avons fait la tournée des dix-sept régions du Québec et nous avons tenu un certain nombre de rencontres thématiques, onze rencontres thématiques, qui ont donné lieu d'ailleurs à la production de cahiers. Et nous avons aussi convenu d'une
25 visite complémentaire sur les territoires conventionnés chez les Cris et les Inuit.

30 Je rappelle que la première partie de l'audience avec tous les documents déposés, pour un bon nombre de ces documents-là, ils sont accessibles sur le site Internet. Juste pour vous donner une idée, la transcription de l'audience fait déjà plus de huit milles pages. Il y a plus de
35 six cents documents déposés venant de différents ministères, de différentes sources.

40 Dans la deuxième partie de l'audience, essentiellement ce que nous faisons, c'est que nous entendons des mémoires, c'est-à-dire qu'une fois que l'information dans sa richesse et dans sa diversité, dans ses limites aussi a été constituée, il appartient maintenant aux groupes et aux individus d'essayer de convaincre la Commission de s'orienter dans tel ou tel sens en vue de la production d'un rapport. Et donc, nous entendrons des mémoires dans chacune des
45 régions du Québec.

50 La semaine dernière, nous étions aux régions du Centre du Québec et Chaudière-Appalaches. Cette semaine, nous faisons la région de Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, aujourd'hui et demain; et ensuite, le Bas-Saint-Laurent à Rimouski, pour mercredi et jeudi.

55 Pour la région de Gaspé, normalement, nous avons eu six intentions de mémoires pour les présenter, un certain nombre d'autres mémoires ont été déposés, mais ne seront pas présentés, donc, nous siégerons ce soir et demain soir pour entendre les six personnes ou groupes qui veulent paraître devant la Commission.

45

Pour le déroulement, ce sera simple. Chaque groupe est appelé l'un à la suite de l'autre pour nous présenter son mémoire. Nous avons lu les mémoires que vous avez préparés, nous en avons discuté entre nous. Nous vous demandons de faire un bref résumé de votre mémoire et, ensuite, la Commission vous posera un certain nombre de questions pour bien comprendre l'objet et clarifier certains points qui pourraient sembler plus difficiles à comprendre ou qui mériteraient plus d'explication du point de vue de la Commission.

50

55

Comme on aura trois mémoires ce soir, à savoir le Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspésie, la Ville de Gaspé et la Fédération de l'UPA, normalement, quand on est pressé, on prend vingt minutes, alors j'irai plus largement que ça pour permettre de vous exprimer et de poser des questions.

60

65

Normalement, il y a, à la fin de chacune des rencontres, un droit de rectification qui est donné à toute personne présente dans l'audience pour corriger des faits qui ne seraient pas exacts. Ce n'est pas un pouvoir d'argumentation, c'est un droit de rectification sur des erreurs de faits. Si des documents ont été mal cités, s'il y a des erreurs de données, là je peux recevoir un avis de rectification. Mais parfois, les gens veulent intervenir en disant: «Non, non, ce n'est pas vrai ce qu'il a dit» et essayer de faire une contre-argumentation. Ce n'est pas un droit de réplique, c'est un droit de correction, simplement, c'est quelque chose d'assez bien encadré. Parce que sans ça, si c'était un droit de réplique, on ne finirait pas dans la controverse.

70

La Commission prévoit terminer ses travaux quand elle aura fini la tournée du Québec. Elle prévoit produire son rapport pour le 15 mars, lequel rapport évidemment intégrera dans leur diversité l'ensemble des points de vue qui lui auront été apportés et fera des recommandations au ministre de l'Environnement sur différents aspects de la politique de l'eau.

75

Alors, voilà pour les préambules. Je vous remercie de votre présence. Et je n'ai pas de doute d'ailleurs, puisqu'on a lu les mémoires et que c'est très riche d'information, je pense que nous aurons une bonne session de travail. Et j'invite sans plus tarder le Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspésie, s'il vous plaît. Bonsoir, madame. Bonsoir, monsieur!

Mme MARGRET GRENIER :

80

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, madame la commissaire! Bonsoir, monsieur le commissaire! Bonsoir à tous! Je m'appelle Margret Grenier. Je suis la présidente du Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé. J'ai votre permission pour procéder?

85 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie, madame.

Mme MARGRET GRENIER :

90 À l'occasion de la venue du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé désire faire part à la Commission sur la gestion de l'eau de quelques points qu'il juge prioritaires en la matière, ainsi que des demandes qu'il fait auprès de la Commission.

95 Mais tout d'abord, nous désirons souhaiter la bienvenue encore une fois à la Commission, en la remerciant d'être venue à Gaspé de nouveau, et vraiment une nouvelle fois à monsieur Genest qui n'était pas ici au mois de mai.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il était aux Îles-de-la-Madeleine.

Mme MARGRET GRENIER :

105 Oui, ça, on le sait. Nous espérons que vous aurez le temps d'admirer la beauté exceptionnelle de nos paysages, raison d'être majeure de notre lutte pour la protection de ces terres et de ces eaux que nous aimons tant.

110 Dans le même ordre d'idée, nous aimerions regrouper ici les activités du CPSEG se rapportant à l'eau puisqu'elles ne sont pas classées comme telles dans la présentation générale ci-jointe, laquelle donne un survol de nos activités en tant qu'organisme écologiste bénévole depuis 1983.

115 La Baie de Gaspé: récupération de déchets en plongée et production d'une brochure; enquête sur la fuite de produits pétroliers; réalisation de l'Étude de mise en valeur et de protection de l'écosystème de la Baie de Gaspé; mémoire sur le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines; réalisation du projet «l'État de la population des myes dans le barchois de Douglastown».

120 Autres: mémoire sur le projet de barrage Sainte-Marguerite 3; mémoire dans le cadre du débat public sur l'énergie; kiosque au Salon de l'eau à Gaspé; animation d'ateliers régionaux; document de recherche sur le B.t.i.

125 Dans un sens plus large, toutes nos activités ont un lien avec l'eau, élément premier de la vie, élément si vulnérable à la contamination. Ce lien est visible dans les autres documents que nous avons déposés: sur le B.t.k., sur le Code de gestion des pesticides, sur l'utilisation

des phytocides dans les emprises d'énergie électrique au Québec; un document de recherche intitulé «La Face cachée des pesticides».

130 Et nous avons également déposé, ce soir même, un document portant sur notre projet d'entretien écologique des emprises électriques, qui s'intitule «La végétation basse, alternative aux phytocides» et également un court dossier sur les préservatifs de bois, en l'occurrence le pentachlorophénol et l'arséniate de cuivre chromaté.

135 Nous dédions notre mémoire à l'Eau, le sang nourricier de la Terre.

Nous avons couvert plusieurs sujets dans ce mémoire. Et si nous avons eu plus de temps, il aurait été encore plus volumineux. On a été obligé de mettre la hache dans quelques matières. Le premier sujet s'intitule «Exportation et usages abusifs de l'eau: le point de non-
140 retour», dans lequel le Comité s'oppose à l'exportation de l'eau en vrac et dans lequel on demande une réglementation pour les quantités d'eau utilisées, ainsi que pour les captages d'eau.

Ensuite, nous entrons dans une série de cas documentés, qui s'intitule «Contamination
145 des eaux en connaissance de cause: les produits toxiques et l'eau». Nous avons choisi le titre «Contamination des eaux en connaissance de cause» parce que, comme vous aurez pu constater, tous les produits toxiques qui sont rejetés dans l'eau, les gens qui font cela savent très bien qu'il s'agit de produits toxiques et pourtant ces pratiques nocives continuent à se faire et sont supportées, même subventionnées par notre gouvernement, ce que nous trouvons
150 carrément un scandale.

Alors, la première partie de cela s'appelle «Les eaux souterraines: les poisons se cachent pour y vivre», un petit peu un jeu de mot, parce qu'évidemment, là ce qui descend à la nappe phréatique devient invisible et pourtant ça continue d'agir et de frayer son chemin un peu
155 partout. C'est comme effectivement injecter une substance dans un corps humain; une fois que l'injection est faite, ça atteint les veines et les veines apportent la substance partout dans son corps. C'est exactement pareil pour la terre. On injecte de quelque façon que ce soit des poisons dans l'eau et l'eau, les veines de la terre apportent ça ensuite un peu partout.

Ensuite, nous traitons du *Bacillus thuringiensis* variété *israelensis*, autrement dit le B.t.i.,
160 toxine bactériologique à l'assaut des écosystèmes aquatiques car, effectivement, cet insecticide-là est une toxine qui est à la fois toxique pour la santé humaine et pour la santé écosystémique, qui s'attaque à la chaîne ou au réseau alimentaire en essayant d'éliminer cette partie du réseau alimentaire fondamentale que sont les insectes piqueurs, les insectes piqueurs
165 qui ont trois rôles fondamentaux dans la nature: soit de nourrir une foule d'être vivants, des poissons, des oiseaux, des batraciens, ainsi de suite; deuxièmement, ils filtrent la matière organique chacun dans son milieu respectif, que ce soit l'eau courante ou dans les eaux stagnantes, et rendent cette matière organique par le fait même aux autres habitants de leur milieu; et troisièmement, ce sont des pollinisateurs de fleurs très importants. Entre autres, les

170 mouches noires pollinisent les bleuets, nos chers bleuets sauvages qui sont très très prisés, et avec raison.

175 Donc, il ne faut pas mépriser ces insectes piqueurs. Ils ont une place fondamentale chez nous, comme partout au Québec, ce qui est de plus en plus reconnu par la population en général. On a vu ça au cours des audiences qu'il y a beaucoup d'opposants à ces pratiques d'arrosage du B.t.i. Et même, le ministère de l'Environnement, comme on l'a vu ici même au mois de mai, a concédé qu'il ne fallait pas dire que le B.t.i. était sécuritaire, et un erratum avait été publié le lendemain même du Portrait régional présenté ici où il n'était plus question de la sécurité du produit.

180 Ensuite, la prochaine partie s'appelle «Phytocides dans les corridors de transport: Maîtres chez nous?» «Maîtres chez nous» se réfère évidemment à la devise adoptée après la nationalisation du réseau électrique au Québec dans les années 60 et c'était supposé de vouloir dire que maintenant, le Québec avait le contrôle sur son réseau d'électricité.

185 Bon, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis et on est rendu au point où Hydro-Québec, avec la coopération du gouvernement, veut même empêcher les municipalités de protéger leur propre territoire et leur propre population contre les épandages de phytocides dans les emprises d'énergie électrique. C'est rendu à un point où la dictature se pointe à l'horizon de façon non équivoque et que c'est rendu, si Hydro-Québec et le gouvernement peuvent dire aux municipalités: «Non, vous n'aurez pas le droit de vous protéger», nous croyons que c'est le temps d'intervenir définitivement, une fois pour toutes, avant que ça aille trop loin.

190 Et toute cette section-là explique également l'impact des phytocides sur l'eau et le milieu aquatique, à la fois de par l'emplacement des emprises électriques qui traversent tous les milieux imaginables, incluant évidemment les milieux aquatiques, les ruisseaux, les rivières à saumon, la Baie de Gaspé, la Baie des Chaleurs, les terres humides. Tout est compris là-dedans. Et Hydro-Québec arrose librement dans tous ces milieux-là.

200 Deuxième façon de voir que les phytocides ont un impact nocif sur l'eau et les milieux aquatiques, c'est selon le très bref résumé que nous avons donné des caractéristiques de ces phytocides-là. Puis on voit là-dedans que chaque phytocide a des effets néfastes sur les organismes aquatiques. Et on explique tout cela là-dedans.

205 Et on explique également, j'espère, de façon clairement, toutes les voies juridiques qui sont impliquées dans notre lutte contre les arrosages. Et nous, nous avons collaboré avec les municipalités et MRC pour que des règlements municipaux soit édictés, des règlements en parfait ordre légal, et quels lois et règlements se dressent maintenant contre nous pour défaire notre protection et invalider nos règlements. Tout est expliqué là-dedans, j'espère, de façon claire. Et nous indiquons quelles voies nous croyons seront les meilleures pour remettre l'ordre dans cette maison juridique là et pour conserver notre protection.

210

215 Ensuite, nous avons passé à «L'agriculture et l'aquiculture: à la croisée des chemins». Nous avons choisi ce titre parce que dans l'agriculture, ça fait longtemps que la croisée des chemins a été traversée et que malheureusement, en majorité, l'agriculture industrielle a pris le dessus sur l'agriculture biologique. Et nous faisons un court plaidoyer en faveur du virage que le Québec doit prendre à 100 % dans l'agriculture biologique pour sauvegarder l'eau, l'environnement en général et la santé.

220 L'aquiculture est véritablement maintenant à la croisée des chemins. C'est maintenant qu'il faut intervenir pour empêcher que les erreurs de l'agriculture industrielle et chimique se répètent dans l'aquiculture. Nous avons documenté des cas, selon la documentation que nous avons pu trouver déposée, et nous voyons que l'aquiculture est déjà engagée dans une voie chimique et industrielle qui est extrêmement inquiétante. Donc, nous avons demandé - on est à
225 la croisée des chemins - choisissons le bon chemin et faisons le virage avant qu'il ne soit trop tard à l'aquiculture 100 % écologique.

230 À la suite de cela, nous avons choisi le titre «L'eau municipale: tuer des bactéries en s'empoisonnant». Ceci fait un court exposé comment la chloration de l'eau est dangereuse pour la santé et qu'il faut s'engager dans des recherches pour des produits non toxiques. Parce que nous avons vu dans la documentation également que même si l'on choisit l'ozonation ou les rayons ultraviolets, il faut quand même rajouter du chlore à cause du manque d'effets résiduels en envoyant dans le réseau de distribution. Alors, on revient au même et, en plus, les bromates qui sont des sous-produits toxiques de l'ozonation. Donc, nous avons fait une
235 suggestion, une voie de recherche qui pourrait être intéressante.

240 Et comme sous-texte à cela, nous avons expliqué pourquoi nous nous opposons à la privatisation des réseaux municipaux, simplement parce qu'il n'y a qu'un organisme public qui peut défendre l'intérêt public. C'est aussi simple que ça, à notre avis. Et que, également, nous ne croyons pas qu'installer des compteurs d'eau domestiques serait une bonne solution, parce que ça donnerait droit aux mieux nantis de gaspiller, tandis que les moins nantis pourraient carrément en manquer un jour. Alors, nous suggérons l'éducation comme voie première.

245 Finalement, un autre titre, c'est «Au feu! On empoisonne la forêt!» On pourrait ajouter: «Ou la SOPFEU à l'oeuvre». Nous expliquons que la Société de protection contre les feux de forêt utilise depuis déjà onze ans une mousse extinctrice qui est toxique et nous expliquons, selon la documentation, en quoi cette toxicité consiste, surtout à l'endroit des organismes aquatiques. Et nous demandons que les mousses extinctrices ne soient plus utilisées.

250 On arrive à la conclusion. Tout au long de notre mémoire, nous avons surtout documenté la contamination des eaux en connaissance de cause. Il est véritablement insensé de continuer à relâcher dans l'environnement des substances que l'on reconnaît comme toxiques et dangereuses. C'est un outrage, une atteinte à la santé de la terre et un affront à la nature. Notre société a perdu le sens de la réalité et elle a besoin de changer rapidement afin que la
255 terre puisse guérir.

Nous avons tenté de démontrer que ces pratiques nocives ne sont pas cohérentes avec une politique de l'eau. Nous avons proposé des solutions de rechange, des avenues d'espoir.

260 Nous récapitulons ici nos demandes principales: que les exportations d'eau en vrac soient interdites;

que les industries aquivores soient sévèrement réglementées en ce qui concerne les quantités d'eau utilisées;

265 que les captages d'eau pour l'embouteillage soient sévèrement réglementés;

que le système de classification des eaux souterraines soit rejeté à la faveur d'une protection globale pour toutes les eaux souterraines;

270 que le suivi des pesticides soit rendu obligatoire dans les réseaux de distribution, ainsi que dans l'eau en général;

275 que la classification actuelle des pesticides soit rejetée en faveur de l'acceptation globale, du fait que tous les pesticides sont des agents incontrôlables de maladie, de mort et de contamination environnementale;

que le secret industriel soit aboli;

280 que toutes les substances toxiques soient bannies, à la faveur de produits et de pratiques qui ne nuisent pas aux eaux ni à leurs écosystèmes;

que le ministère de l'Environnement du Québec cesse de donner des permis et des certificats d'autorisation pour des épandages de B.t.i.;

285 que le Parti Québécois tienne la promesse faite en 1994, soit «Hydro-Québec éliminera totalement et de façon permanente le traitement chimique de toutes les aires de transport et de distribution d'énergie électrique»;

290 que le gouvernement du Québec fasse en sorte qu'Hydro-Québec soit sujette à l'interdiction d'utiliser les phytocides en forêt à partir de l'an 2001, au même titre que les autres compagnies, organismes ou individus visés;

295 que le gouvernement du Québec fasse en sorte que soit préservé le droit des organismes municipaux de réglementer l'entretien des corridors de transport et que les règlements municipaux actuels édictés en ce sens demeurent en vigueur;

que le Québec s'engage dans le virage de l'agriculture biologique à 100 %;

300 que le Québec s'engage dans le virage de l'aquiculture écologique à 100 %;

que des recherches soient entreprises pour trouver des solutions de rechange non toxiques à l'usage du chlore dans l'eau potable;

305 que les réseaux d'eau potable municipaux demeurent du domaine public;

qu'il n'y ait pas de programme obligatoire d'installation de compteurs d'eau domestiques;

310 que le gouvernement mette sur pied des campagnes d'éducation au sujet des moyens à prendre pour la conservation de l'eau;

que les mousses extinctrices ne soient plus utilisées au Québec.

315 En terminant, il nous faut sans tarder et sans faute rétablir l'harmonie avec l'eau en cessant de la souiller et de l'empoisonner. Nous désirons souligner que l'eau n'est pas une ressource. Elle est source de vie, une nécessité vitale, une force sacrée. L'eau est également source de beauté, de joie, d'émerveillement. Elle nourrit et reconforte tous les êtres vivants. En retour, elle a besoin de respect et de protection entiers. Merci.

320 **LE PRÉSIDENT :**

325 Merci, madame Grenier. Merci d'abord de votre mémoire qui est très dense, très travaillé, avec beaucoup de références, beaucoup d'analyses relativement techniques, notamment en ce qui concerne les pesticides. On voit que c'est votre sujet de prédilection et que vous avez travaillé ça d'une manière plus approfondie. Il y a beaucoup de choses dans votre mémoire.

330 Avant de laisser la question à mes collègues, je voudrais vérifier avec vous. En page 38, vous avez ramassé toutes vos résolutions, vous les avez mises une à la suite de l'autre. J'aimerais que vous m'expliquiez un peu la quatrième. Quand vous parlez que le système de classification des eaux souterraines soit rejeté à la faveur d'une protection globale pour toutes les eaux souterraines, en quoi une classification s'oppose à une protection?

Mme MARGRET GRENIER :

335

Je n'ai pas le document avec moi, mais de mémoire, ce qui ne va pas avec ça, c'est que ça fait une classification 1, 2, 3, 4, ainsi de suite, avec des A et des B ici et là. Bon, ce que ça fait, ça dit, en certaines circonstances, selon ce qu'eux considèrent la situation hydrologique, hydrogéographique et tout le reste, eux considèrent que tel système d'eau souterraine a droit à une protection totale, protection partielle, protection pas du tout.

340

345

Alors comme nous disions, premièrement, ça ne tient pas suffisamment compte du caractère très imprévisible des eaux souterraines. Ça n'a pas été tellement étudié que cela, malgré qu'ils avancent beaucoup de termes techniques, ci, ça et l'autre. Mais dans l'ensemble, n'importe qui qui a observé un petit peu ou qui a entendu parler de cas surprises, comme on a entendu parler ici à Gaspé, l'agencement entre le puits et le puisard avait été approuvé. Et pourtant, on a trouvé très peu de temps après qu'au lieu de couler dans le sens vers le bas, en réalité, la veine d'eau coulait dans le sens inverse. Alors, dans le temps de le dire, le monsieur, son puits était contaminé. Tout le monde était étonné: «Comment ça se peut que ça coule à l'envers?»

350

355

Ça, c'est rien qu'un seul cas. Imaginez, combien d'exemples qu'il y a là comme ça à la grandeur de la province et qui ne sont même pas publicisés, parce que les gens sont découragés et ils vont creuser un autre puits ailleurs. On n'ose même pas porter ça devant les autorités, nécessairement. Ça, c'est un exemple.

360

Puis comme nous avons dit, ils disent des fois qu'il y a une absence de contaminants dans tel puits, mais ils oublient que le cheminement peut prendre bien du temps. Puis au moment où ils ont vérifié, peut-être qu'il n'y a rien; peut-être quelque temps plus tard, le contaminant va arriver puis ils ne testent plus.

365

Comme nous disions aussi, ça dépend beaucoup de la volonté de recherche. Ils vont choisir: «On cherche telle chose. Autre chose, ça coûte trop cher ou on n'a pas le temps, on ne cherchera pas.» Alors, il reste un domaine noir où on n'a jamais même cherché, par exemple.

370

Et ce qu'on n'aime pas dans la classification, c'est justement la délimitation de zones où c'est carrément un droit à la pollution et à la destruction. Parce que le gouvernement décide pour des raisons, ça peut être des raisons politiques aussi, on ne sait pas, ça peut être des raisons de pression de compagnies, ça peut être toutes sortes de choses qui n'ont rien à voir avec la science et ils décident que telle zone, c'est correct, on peut forer, on peut rejeter dans l'environnement telle quantité de contaminants. Mais ils ne figurent pas, ce qui se passe en bas, ce n'est pas nécessairement de quoi ça a l'air en haut.

375

Et nous trouvons qu'il faut protéger l'ensemble des eaux souterraines du Québec. Il faut cesser de classer les eaux souterraines un peu - si je peux faire une comparaison - à la façon dont, depuis les Anciens Grecs, on classifie les femmes en telles catégories. Il y a les femmes

des aristocrates, il y a les femmes travailleuses et il y a les prostituées. Je m'excuse, mais ça ressemble à ça et pourtant toutes les femmes ont droit à la même protection.

380 C'est la même chose avec l'environnement. Il faut cesser de faire des catégories qui sont plus ou moins arbitraires et se rendre compte que tout se rejoint aussi. Parce que ces zones-là, qu'ils vont dire: «O.K., c'est correct, on peut faire ci, ça, l'autre», ça rejoint à un moment donné les zones qu'ils ont désignées à protection. Donc, là, après le lent cheminement, clac! ça tombe dans la zone protégée, puis on est tout surpris.

385

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Madame Grenier, merci. Justement sur cette question-là, un expert qui est venu devant la Commission, un hydrogéologue, nous mentionnait que: «Est-ce qu'il y a lieu de protéger des nappes qui sont déjà contaminées naturellement ou par l'activité humaine», compte tenu que, selon lui, c'est pratiquement impossible de restaurer ou de décontaminer une nappe souterraine.

390

Mme MARGRET GRENIER :

395 Bien, je répondrai qu'il peut, dans un avenir assez rapproché, se développer d'autres techniques. Normalement, je ne suis pas partisane de ceux qui disent: «La technologie sauvera de la technologie.» Mais dans ce cas précis, il est possible que d'autres techniques soient développées, qui permettraient de nettoyer ces endroits-là et de recommencer à neuf.

400

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Je voudrais maintenant vous poser une question sur la désinfection des eaux.

405 Madame Michèle Prévost, qui est directrice de la Chaire sur l'eau, est venue présenter à la Commission, à l'occasion de l'atelier sur la santé publique à Montréal le 5 juin, des résultats de ses travaux et des recherches au plan mondial sur les normes d'eau potable.

410

Et elle nous mentionnait que compte tenu de ce qu'elle appelle le consensus quant au niveau de risque acceptable aux États-Unis, en Asie et en Europe, le risque grandit avec le risque d'infection. Elle mentionnait que le problème, c'est que les eaux ne sont pas assez désinfectées et que selon elle, la solution, c'est de mettre plus de chlore, non pas dans les réseaux pour que le chlore dorme, mettre plus de chlore, donc désinfecter plus au chlore, mais que le problème, c'est que plusieurs produits ne sont pas mentionnés dans les règlements, ils ne sont pas nommés, est-ce que ces produits-là sont beaucoup plus toxiques que le chlore.

415

Mais vous, vous faites une lutte contre le chlore même. J'ai vu vos arguments. Je dois avouer qu'à la lecture, je trouve vos arguments sur le chlore d'un niveau différent des arguments que vous apportez sur les pesticides, les B.t.i., les phytocides, etc.

420 Mais comment vous répondez à cette objection d'une experte, qui est directrice de la
Chaire sur l'eau de l'Université de Montréal et qui rapporte un compendium de recherches
internationales, qui mentionne que non seulement il faut réduire le chlore, mais il faut
l'augmenter, il faut désinfecter davantage et le chlore est le meilleur désinfectant, dit-elle.

425 **Mme MARGRET GRENIER :**

Je ne conteste pas qu'elle puisse être experte. Je ne suis pas au courant de ce rapport.
Mais de toute façon, comme nous avons dit dans le mémoire, on trouve que c'est une attitude
défaitiste qui ne veut pas chercher ailleurs une autre façon qui ne nuirait pas en même temps.
430 Parce qu'il faut penser qu'avec beaucoup de ces choses-là, il y a une base philosophique qui est
défaitiste au départ. On pourrait appeler ça la philosophie de: seule la mort peut sauver de la
mort.

Moi personnellement, je trouve ça très triste. Je trouve ça défaitiste et je trouve que ce
435 n'est pas compatible avec la vie. C'est pour cela qu'on s'efforce tellement à essayer de proposer
des solutions ou au moins des pistes recherches et qui retiennent de la vie, et non pas de
proposer quelque chose qui tient de la mort pour sauver de la mort.

440 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais madame Grenier, tout le monde est certainement d'accord avec votre principe
général. Mais actuellement, je ne connais pas - et vous pouvez peut-être nous mettre sur la
piste - une alternative valable, à un prix raisonnable pour les sociétés, de la chloration dans
l'eau potable.

445 **Mme MARGRET GRENIER :**

Nous avons suggéré les huiles essentielles.

450 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les huiles essentielles. Mais est-ce que l'efficacité de l'huile de pin est démontrée en
comparaison avec celle de la chloration dans les réseaux d'aqueduc.

455 **Mme MARGRET GRENIER :**

Mais je crois que ça n'a pas encore été essayé, ni fait l'objet de recherche. C'est justement...

460 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est une nouvelle piste de recherche, oui, effectivement.

Mme MARGRET GRENIER :

465

C'est justement pour cela que nous avons suggéré une piste de recherche qui peut être très intéressante. Alors, on aimerait que cette recherche soit entreprise pas par nous évidemment, mais par ceux qui seraient compétents en la matière pour voir si ça pourrait remplacer le chlore.

470

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Une dernière question sur l'agriculture biologique.

Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose, monsieur Grenier?

475

M. NOËL GRENIER :

Non, non.

480 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça va?

Mme MARGRET GRENIER :

485

Oui. J'écoute, monsieur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

490

Alors, sur l'agriculture biologique. Nous en avons discuté déjà. Nous avons fait venir monsieur Serge Lafont, notamment, qui est un expert dans le domaine, et il nous expliquait, comme vous dites, qu'il s'agit d'une méthode qui redonnerait et entretiendrait la vie sans recours à la mort ou sans recours au poison. Alors ça, au plan de la théorie, ça va très bien.

495

Il nous mentionnait des méthodes qui sont déjà accessibles, comme la rotation des cultures et le recyclage de la matière organique. Mais globalement, il nous mentionnait que le passage à 100 % biologique, à court terme en tout cas, n'est pas réaliste. Le passage doit être

très échelonné et très étalé dans le temps, compte tenu des exigences de production et compte tenu aussi que certains fertilisants dits biologiques n'ont pas encore démontré leur innocuité.

500

Mais ça m'amène à vous poser la dernière question sur le compost. Alors, lui mentionnait qu'un des outils de l'agriculture biologique serait justement le recyclage de la matière organique. Et vous mettez beaucoup de frein, vous, sur le compost. Est-ce que c'est sur le compost de façon absolue ou vous en avez sur certaines façons de fabriquer le compost?

505

Mme MARGRET GRENIER :

Il y a plusieurs façons de faire le compost. Ça a été beaucoup documenté. Il y a beaucoup de livres et d'articles de magazines même concentrés entièrement au recyclage de la matière organique. Je pense que toutes les méthodes peuvent être valables.

510

Sauf que ce qu'on a fait ressortir ici, c'est que si on commence avec la matière contaminée, on va finir avec un produit contaminé. C'est pour ça qu'on trouve que ce n'est pas tout à fait bien de la part du ministère de l'Environnement d'encourager les gens à faire du compost avec des pelures de bananes pesticiquées, ainsi de suite, sans même avertir que votre compost de la fin, il va contenir des contaminants.

515

LE PRÉSIDENT :

Madame Gallichan.

520

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'ai des questions, madame Grenier. La première est cette insistance que vous mettez à ce que les municipalités conservent leur prérogatives actuelles en matière de réglementation sur les phytocides. Vous avez également dit tout à l'heure, je vous cite: il y a parfois des raisons politiques, suite à des pressions de compagnies, et certains hommes ou femmes politiques sont portés à aller dans un certain sens sans savoir s'il y a vraiment du danger.

525

Est-ce que, à votre avis, les municipalités ne sont pas aussi vulnérables dans un sens, par exemple, à des pressions qui pourraient être exercées par Hydro-Québec sur certains corridors? Pourquoi dites-vous: «Il faut que ce soit les municipalités qui appliquent et qui conservent cette prérogative» puisque, par exemple, vous citez l'exemple d'un moratoire et lorsque le moratoire fut terminé, bon, les pratiques ont recommencé.

530

535

Mme MARGRET GRENIER :

C'est ça.

540

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors, je vous pose cette question-là. Est-ce que les municipalités ne sont pas aussi vulnérables à ce que vous décrivez?

545 **Mme MARGRET GRENIER :**

Je ne suis pas certaine de comprendre le sens.

550 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est que dans l'éventualité où, pour toutes sortes de raisons, dans un certain corridor, Hydro-Québec, par exemple, tient à faire de l'épandage et faire de l'arrosage de phytocides, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir, comme vous le dites vous-même, des pressions - je le mets entre guillemets en vous citant - qui feraient qu'une certaine municipalité ou des municipalités
555 décideraient de ne pas intervenir au plan de la réglementation.

Mme MARGRET GRENIER :

D'accord, oui, je comprends. Oui, évidemment c'est vrai. Puis je peux vous dire, ce
560 n'est pas un secret, Hydro-Québec a fait le tour pas mal de plusieurs places en Gaspésie en essayant d'intimider carrément les municipalités, soit celles qui avaient déjà réglementé en essayant de leur faire abroger le règlement, soit en allant où ça n'avait pas encore été fait et en leur racontant des choses qui les a convaincus de ne pas réglementer.

Nous avons même été témoins invités à une certaine ville de la Gaspésie, où nous
565 avons été invités pour faire la réplique à Hydro-Québec et je peux vous dire que la séance a été très animée. Mais à la fin, je peux vous dire également que cette ville-là, la mairesse a simplement dit très calmement: «Merci beaucoup, Hydro-Québec, mais nous conservons notre règlement.» Alors, ça, c'était un exemple de cette façon-là.

570 Évidemment, il y en a eu juste une qui vient à ma mémoire, à ma connaissance, où la Ville n'avait pas encore réglementé. Hydro-Québec avait été tout seul les voir puis il n'y a pas de règlement.

575 Alors évidemment, vous avez raison, mais...

LE PRÉSIDENT :

580 Mais vous voulez conserver aux municipalités le droit ou le pouvoir de s'opposer à ça.

Mme MARGRET GRENIER :

Oui, exactement. C'est une question de droit, le droit que, effectivement, le Code des Cités et Villes et l'autre - il y en a deux, l'autre m'échappe pour l'instant - où les municipalités ont

585 le droit de veiller à l'amélioration et au bien-être de leur territoire. C'est notre première assise
cela.

Et la manière que le gouvernement s'y prend pour contourner ce pouvoir fondamental là
est carrément scandaleux, parce qu'en enlevant le potentiel, la possibilité des municipalités
590 d'agir pour la défense de leur territoire, de leur population, ça nous livre poings et chevilles liés à
Hydro-Québec et aux autres compagnies qui désirent introduire leurs produits toxiques dans
notre territoire. Alors, il est de la première importance que les premiers concernés puissent se
défendre.

595 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ce que je dois comprendre de vos propos, c'est que finalement, en bout de ligne, vous
considérez que les municipalités sont finalement, malgré tout, moins vulnérables que le
gouvernement, l'étage supérieur, c'est-à-dire le gouvernement du Québec.

600

Mme MARGRET GRENIER :

Possiblement ou peut-être tout simplement en étant, comme je dis, les premiers
concernés qui vivent sur leur propre territoire, qui ont connaissance de leur territoire, qui
605 observent la nature chez eux, ils comprennent très bien de quoi il s'agit.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et j'avais une dernière question sur les piscicultures ou l'aquiculture. À votre avis, parce
610 que vous m'avez, quand j'ai lu votre mémoire, sonné une alarme, devons-nous présentement
comme citoyens craindre les produits qui proviennent de piscicultures? Je parle plutôt, non pas
les étangs où les familles peuvent aller pêcher par un beau dimanche après-midi, mais là où il y
a carrément une industrie installée soit sur un cours d'eau, un plan d'eau.

615 **Mme MARGRET GRENIER :**

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

620

Est-ce que c'est ça que vous nous dites, là?

Mme MARGRET GRENIER :

625

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

C'est que présentement, il y a déjà un danger, à votre avis?

630

Mme MARGRET GRENIER :

Oui, il y a déjà un danger, puis ça a l'air de s'en aller en s'accroissant. On a vu que le ministère de l'Environnement a fait un aveu des plus fracassant d'impuissance devant l'industrie pisciculture. Ils disent dans leur document que nous avons cité, que ça n'a jamais été évalué au Québec, ça ne peut être évalué, aucune surveillance, aucun inventaire, puis l'industrie galope, l'industrie galope, on est mis devant des faits accomplis.

635

Et ce n'est pas une question de réglementation des produits toxiques. Peut-être que vous avez pu saisir dans notre mémoire, tout au long, ce n'est pas de la réglementation des produits toxiques qu'on veut. On veut qu'ils soient bannis une fois pour toutes parce que, comme nous avons dit, il est insensé de continuer de les rejeter dans l'environnement. On sait que c'est toxique. On sait que c'est dangereux. Et les solutions de rechange - c'est ça que nous avons dit dans la section de l'aquiculture - il y a déjà plusieurs solutions de rechange en marche dont ils se servent.

640

645

Et il est mal de dire - on veut plus que ça, on veut plus que ça - «au cas où» ou «ça nous tente» ou «c'est moins cher». C'est scandaleux, parce que c'est même eux-mêmes qui vont produire ces produits-là, ils vont être affectés par leur proximité, par leur manutention de ces produits-là. Ils vont être affectés eux-mêmes.

650

Alors, c'est ça que je vous dis, c'est un genre de bris de conscience, de réalité. Et tout cela est encouragé fortement par le gouvernement, soit par impuissance, comme le ministère de l'Environnement s'avoue impuissant, ou bien par pression, encore une fois, pression des compagnies qui veulent vendre leurs produits, qui veulent rentabiliser leur fabrication toxique. Il ne faut jamais oublier que le lobby chimique est énorme et très fort.

655

Là nous avons une chance, puisque l'aquiculture n'est pas tellement développée, nous avons une meilleure chance d'intervenir maintenant avant qu'il soit trop tard.

660

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que c'est plus facile d'intervenir maintenant au moment où l'entreprise se développe, que d'attendre qu'elle soit entièrement développée pour ensuite corriger.

665

Mme MARGRET GRENIER :

Bien oui.

670

LE PRÉSIDENT :

D'accord, ça va. Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation et du travail que vous vous êtes donné. Il y a un énorme travail dans la production du mémoire. Merci beaucoup. Ça va de votre côté?

675

Mme MARGRET GRENIER :

Oui. Merci beaucoup.

680

M. NOËL GRENIER :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

685

Merci, monsieur.

Alors, on va prendre un petit battement de cinq minutes et on reviendra ensuite avec la Ville de Gaspé, s'il vous plaît.

690

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

695

J'inviterai maintenant la Ville de Gaspé, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur!

M. ANDRÉ FORTIN :

700

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, madame, monsieur le commissaire! Notre présentation va être relativement brève. Quand même, le contenu est un contenu assez allégé par rapport à votre première présentation. On va traiter en fait trois sujets, dont les deux sont un peu interreliés. Les deux premiers concernent l'aménagement des puits artésiens, le second, l'aménagement des installations septiques et le troisième, la gestion des bassins versants.

705

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je peux vous demander de vous présenter tous deux?

710 **M. ANDRÉ FORTIN :**

Excusez. André Fortin de la Ville de Gaspé, directeur du bureau du génie.

715 **M. SYLVIO BOURGET :**

Sylvio Bourget. Je suis coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

M. ANDRÉ FORTIN :

720 L'aménagement donc des puits artésiens actuellement n'est pas régi par aucune réglementation en ce qui concerne l'aménagement technique du puits. Bien sûr, le règlement Q-2,r.8, qui touche l'aménagement des installations septiques, régit une distance pour l'aménagement de l'élément épurateur et de la fosse septique par rapport au puits artésien.

725 En fait, la problématique que nous avons rencontrée sur le territoire de la Ville de Gaspé, c'est une problématique associée à la contamination des puits qui originait, selon plusieurs représentations des citoyens, qui originait sur la base d'une problématique associée à l'installation septique.

730 Maintenant, l'ensemble des dossiers que nous avons traités et les études que nous avons réalisées dans le cadre des dossiers associés à la contamination des puits ont révélé que l'aménagement des puits artésiens, en ce qui concerne la qualité technique de l'aménagement du puits, était dans bien des cas la source de contamination en ce qui concerne particulièrement les eaux de surface qui sont captées par les puits artésiens et, de là, engendre une
735 contamination. Donc, nous croyons qu'il serait opportun de réglementer l'aménagement des puits artésiens du point de vue technique, d'exiger l'émission d'un permis afin de contrôler l'aménagement.

740 Et aussi en ce qui concerne les puisatiers, en fait, dans le domaine des puisatiers, à notre connaissance, il n'existerait pas d'obligation de posséder une formation technique particulière en ce qui concerne l'aménagement des puits. Et à ce moment-là, je pense qu'il y aurait lieu de prévoir soit une formation ou une licence appropriée qui serait émise par la Régie du bâtiment pour contrôler, si on veut, la qualité professionnelle des entrepreneurs qui pourraient oeuvrer dans le domaine de la construction de puits.

745 Pour ce qui est du deuxième point, qui concerne l'aménagement des installations septiques, toujours dans le même ordre d'idée, la Ville de Gaspé a donc apporté certaines modifications en ce qui concerne l'application du règlement Q-2,r.8, pour demander à tout propriétaire qui désire installer un élément épurateur et une fosse septique, préalablement de

750 réaliser une étude géotechnique restreinte qui consiste à faire un puits -- tout simplement de
faire une excavation, vérifier la profondeur du roc et de la nappe phréatique, la qualité des sols
et une petite étude de percolation, qui conduit à ce moment-là, par la suite, à un rapport d'un
ingénieur qui recommande le choix de la solution pour le cas particulier. Donc, pour chaque
755 installation septique où on a à émettre un permis de construction, le propriétaire doit au
préalable donc obtenir un rapport d'ingénieur qui recommande l'élément épurateur et la fosse
septique.

LE PRÉSIDENT :

760 Est-ce que cette politique-là est en oeuvre?

M. ANDRÉ FORTIN :

Pardon?

765

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elle est en oeuvre, cette politique-là?

770 **M. ANDRÉ FORTIN :**

Oui, elle est en oeuvre actuellement, oui. Puis ça a donné des résultats qui sont très
satisfaisants. C'est bien évident que ça impose des coûts supplémentaires de la part du
propriétaire, ça c'est évident, mais ça garantit beaucoup la qualité de l'installation.

775

Parce qu'en fait, lorsqu'on a regardé le problème, il y avait des déficiences, bien sûr,
au niveau de l'application, mais il y avait aussi des déficiences au niveau de la construction par
les entrepreneurs qui, eux, oeuvrent dans ce domaine-là avec peu de formation. Donc, c'est
basé plus sur l'expérience que sur une formation.

780

Et l'autre point aussi, c'est que la qualité géotechnique, c'est-à-dire les conditions de sol,
les conditions au niveau hydrologique varient beaucoup d'un endroit à l'autre, ce qui rend
difficile l'application de façon rigoureuse.

785

Seulement au niveau des bassins versants, on a donc beaucoup de construction qui se
fait le long des cours d'eau, donc dans les bas de bassins versants, on subit beaucoup de
fluctuation au niveau de la nappe phréatique, qui rendrait l'application du règlement -- par
exemple, j'arrive en juillet, on fait de façon rigoureuse ce qui est prévu au règlement Q-2,r.8, et
arriver au printemps avec des problèmes d'inondation au niveau de l'installation septique à cause
790 des variations importantes de la nappe phréatique. Donc, l'application de façon plus technique
basée sur la politique qu'on a adoptée permet justement de pallier à certaines applications
inadéquates du règlement.

795 De plus, comme je disais tantôt, c'est que les entrepreneurs, qui oeuvrent dans le
domaine de la construction de ces installations, n'ont pas de formation obligatoire. C'est des
formations qui sont recommandées, mais elles ne sont pas obligatoires. On a quand même
insisté beaucoup auprès des entrepreneurs pour qu'ils suivent ces formations, qui sont d'ailleurs
des formations données par le ministère de l'Environnement dans l'ensemble des régions du
800 Québec. La plupart... pas la plupart, mais quelques-uns c'est-à-dire ont suivi la formation chez
nous, mais pas tous.

805 Donc, nos recommandations seraient d'exiger une formation de la part des entreprises
qui oeuvrent dans la construction d'installations septiques; l'exigence aussi d'une licence
d'entrepreneur appropriée à ces ouvrages; et de procéder à une réforme du règlement actuel,
règlement concernant l'aménagement des installations septiques pour permettre, entre autres,
de tenir compte des nouvelles technologies dans le domaine de l'aménagement des installations
septiques, mais aussi pour tenir compte de la politique d'application que nous avons adoptée.

810 Et aussi, certains allègements pourraient être requis surtout dans notre cas où, puis
d'ailleurs dans sûrement d'autres cas au Québec, où il y a des constructions datant d'avant
1979, qui sont souvent construites sur des règlements d'urbanisme avec les rigueurs qu'on n'a
pas aujourd'hui et, à ce moment-là, il y a plus d'exiguïté au niveau du milieu bâti, ce qui rend
parfois très difficile l'application du règlement pour installer une installation septique
correctement, soit par les distances entre un puits artésien ou les distances avec les voisins.

815 Donc, nous, il y a des solutions qu'on voyait peut-être possibles pour justement arriver à
gérer ces problèmes particuliers. La solution n'est pas nécessairement l'aménagement d'un
égout public.

820 Et le troisième point touchait la question de la gestion des bassins versants. Ce point-là
n'est pas basé sur aucune expertise quelconque, c'est simplement une préoccupation que nous
avons. Compte tenu des conditions climatiques, on remarque beaucoup de fluctuations qui sont
de plus en plus importantes en ce qui concerne les débits d'étiage et les débits de crue. Les
réponses aussi au niveau des débits de crue sont relativement rapides, qui créent aussi certains
825 problèmes, soit des problèmes d'érosion plus importante ou des déplacements des lits de fonds
de rivière.

830 Entre autres, on a un projet actuellement d'une prise d'eau qui subit des dommages
associés au mouvement de gravier de lit de rivière. Parce que les vitesses augmentent, donc
les graviers sont apportés et déplacés.

835 Donc, l'observation qu'on voulait apporter à la Commission sur ce point, c'était plus une
préoccupation au niveau de la gestion des bassins versants, c'est-à-dire de voir s'il n'y a pas
possibilité de limiter l'activité forestière pour essayer d'arriver à un équilibre entre les cours d'eau
au niveau de la sensibilité du cours d'eau versus la capacité du bassin.

Ce serait globalement les trois éléments qu'on voulait vous exposer.

LE PRÉSIDENT :

840

Merci. Si vous permettez, je reviendrais sur votre premier point, l'aménagement des puits artésiens. J'ai parcouru l'étude que vous avez adjointe à votre texte, l'étude de Technisol. Or, ça ne m'apparaissait pas évident, à lire l'étude, que le problème était un problème d'étanchéité des puits. J'avais l'impression que c'était un problème de contamination pure et simple soit par des fosses septiques déficientes, soit par l'eau de surface contaminée, mais que ce n'était pas nécessairement la facture du puits qui était en question.

845

Et donc, je suis un peu surpris de voir l'insistance que vous mettez. Encore qu'on sait que techniquement, un puits artésien devrait être calfeutré puis avec un «footing» de ciment autour de toute la partie émergente pour qu'il soit bien protégé. Mais j'aimerais vous entendre plus en lien avec l'étude que vous avez produite pour voir s'il y a une relation de cause à effet entre les deux phénomènes.

850

M. ANDRÉ FORTIN :

855

En fait, l'étude, on a fait un échantillonnage de certains puits artésiens dans des conditions: sans couvert de neige, soit à l'automne ou à l'été. Et on a refait le même échantillonnage, mais en période hivernale, avant le début de la fonte. On a fait ça, je crois que c'était fin février, début mars. À ce moment-là, on éliminait le captage des eaux de surface par le puits et on isolait par le fait même... le puits était comme éliminé comme source de contamination possible, compte tenu qu'il n'y avait pas de possibilité de captage des eaux de surface.

860

Donc, avec ça, ça a permis de démontrer qu'il y avait nettement moins de contamination en période hivernale qu'en période estivale, ce qui faisait croire que la contamination proviendrait dans bien des cas par des contaminations venant des eaux de surface.

865

LE PRÉSIDENT :

870

Et que donc, à ce moment-là, c'est l'étanchéité du puits qui est problématique.

M. ANDRÉ FORTIN :

875 Définitivement, c'est l'étanchéité du puits.

LE PRÉSIDENT :

880 Parce que la conclusion de votre spécialiste, de votre firme n'est pas aussi affirmative que ça. Il se contente de donner un reflet.

M. SYLVIO BOURGET :

885 Il faut peut-être rajouter que si on examine le résultat des analyses, on fait rapport de coliformes totaux et fécaux.

LE PRÉSIDENT :

890 Oui.

M. SYLVIO BOURGET :

895 Bon, on connaît la différence qu'il y a entre les deux, puis on se rend compte que c'est surtout des questions de coliformes totaux qu'on retrouve dans les puits, alors que les coliformes fécaux, les streptocoques fécaux sont à peu près inexistants. Ça fait que les coliformes totaux, ça vient en grande partie du problème de ruissellement. Ça fait que ça vient confirmer cette thèse-là.

M. ANDRÉ FORTIN :

900 À la page 9 du rapport...

LE PRÉSIDENT :

905 Oui, la première conclusion est là-dessus, oui.

M. ANDRÉ FORTIN :

910 Mais à la page 9 du rapport, le premier paragraphe dit ceci:

«C'est que la qualité de l'eau potable de la majorité des puits tubulaires ou de surface est influencée par le ruissellement des eaux de surface qui s'infiltrent dans les puits par les parois et ce, en raison de la présence de coliformes totaux et de l'absence de pollution d'origine fécale.»

915 Ça va dans le même sens que ce que monsieur Bourget vient d'expliquer.

LE PRÉSIDENT :

Celui-là, oui. Ça va.

920

Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui, j'avais une première question qui a trait, je pense que c'est votre annexe 4. Vous faites un historique à un moment donné. Moi, ce que j'ai comme pagination, en haut, c'est écrit «Contexte 2». Et à votre troisième paragraphe, tout en nous présentant la problématique spécifique à Gaspé, dans ces troisième et quatrième paragraphes, vous écrivez à un moment donné que:

925

«Ce serait également bénéfique pour contrer en partie le problème de l'étalement urbain qui nous coûte très cher.»

930

Je voudrais savoir, dans le cas d'une municipalité comme la vôtre, bon, semi-urbaine, citez-vous vous-même, qu'est-ce que vous penseriez d'une politique qui... parce qu'on a entendu ça, ce que je m'apprête à vous dire, en particulier dans les thématiques et à différents moments en première partie d'audience. On nous disait qu'il fallait encourager beaucoup plus la consolidation et la réfection des systèmes existants, beaucoup plus que le développement et l'étalement urbain.

935

Alors j'aimerais savoir, compte tenu qu'ici, bien sûr, on ne parle pas de grands réseaux d'aqueduc, de grands réseaux d'égout comme dans des municipalités plus peuplées, mais en tenant compte de ce que vous mentionnez à votre quatrième paragraphe, de demande pour que les voisins compatibles puissent s'arranger, donc qu'est-ce qu'une ville comme Gaspé pense d'une telle demande qui était faite à la Commission, c'est-à-dire qu'il faut pour les prochaines années, peut-être une dizaine d'années, que les municipalités restreignent leur étalement urbain, leur développement et s'attardent beaucoup plus à réparer les réseaux actuels?

940

945

M. ANDRÉ FORTIN :

C'est que c'est assez difficile de répondre à une question comme ça. Je vais répondre dans le meilleur de ma connaissance, monsieur Bourget pourrait reprendre parce que c'est quand même monsieur Bourget qui a préparé cette section du document.

950

C'est que la Ville de Gaspé, c'est quand même une ville qui est une ville fusionnée de plusieurs petites municipalités et le problème d'étalement urbain chez nous existe quand même depuis plusieurs années. Même avant la fusion, chaque paroisse avait son village. Et donc, l'étalement était déjà en soi pas mal établi.

955

960 Les résidences qui sont desservies par des réseaux d'aqueduc et d'égout sont quand même relativement... je vous dirais, à peu près en termes de territoire, c'est très faible, ça représente peut-être 10 % ou 15 % du territoire. Maintenant, en termes de population, ça peut représenter de l'ordre de 40 % de la population qui serait desservie par des réseaux d'aqueduc et d'égout.

965 Actuellement, le développement domiciliaire ou le développement de réseaux urbains qui comprendraient ces services est relativement limité, au moment où on se parle, soit par des coûts, soit par des contraintes physiques et favorise d'autant plus à ce moment-là la construction sur les corridors routiers existants.

970 Maintenant, la réglementation a quand même été, je dirais, «plus légère» pendant un certain temps, permettant, par exemple, du lotissement à 30 mètres de frontage. Et maintenant, aujourd'hui, c'est un lotissement qui demande, je crois, 50 mètres pour un frontage. Donc, ça permet à ce moment-là de réduire la densification dans les zones non desservies et d'éliminer les problèmes que vous mentionnez ou que je mentionne dans mon document en ce qui concerne les constructions qui sont rapprochées et qui ne permettent pas de construire convenablement des éléments épurateurs puis des systèmes d'épuration.

975 Mais ce qu'on fait ressortir, c'est surtout les constructions qui datent d'avant 79, c'est-à-dire avant l'application du règlement Q-2,r.8, qui, dans ces cas-là, c'est des constructions qui possèdent des puisards qui deviennent très déficients et qu'il faut nécessairement trouver une solution qui soit à la fois économique pour eux, mais aussi applicable dans leur situation.

980 **LE PRÉSIDENT :**

985 Règle générale, à propos de ces puisards-là, d'habitude quand ils existent avant 79, les municipalités les laissent faire. Il y a comme un droit acquis qui est là. Sauf si les gens évidemment veulent s'agrandir, ajouter une pièce, là, à ce moment-là, on applique le règlement. Est-ce que c'est un peu comme ça que vous agissez actuellement ici?

990 **M. ANDRÉ FORTIN :**

Oui.

995 **M. SYLVIO BOURGET :**

En fait, dès que le puisard devient défectueux, on oblige une nouvelle installation septique ou si la construction vient qu'à être détruite par un sinistre ou autre, on exige une nouvelle installation septique. C'est ça.

1000

LE PRÉSIDENT :

S'il y a une plainte à ce moment-là, c'est parce qu'à ce moment-là, vous marchez sur plainte...

1005

M. SYLVIO BOURGET :

On fait quand même un suivi assez serré de ça. Mais comme monsieur Fortin vous le disait, la particularité du territoire, c'est que dans certaines zones, je pense qu'un puisard peut fonctionner pendant cinquante ans puis il n'y aura jamais aucun problème. C'est les conditions hydrologiques du sol qui vont faire qu'à un moment donné, il ne fonctionne plus. Puis les endroits où on a de la difficulté, on a de la difficulté à mettre une installation septique conforme; ça fait qu'imaginez-vous un puisard.

1010

1015

Les puisards qui sont là, il y a peut-être une pollution insinueuse qu'on ne peut pas voir. On sait qu'on a des problèmes peut-être avec certains puits, mais on peut douter que c'est le puisard qui est là, sauf qu'à la surface, il n'y a absolument rien qui paraît, puis il faut attendre que le problème ressorte. Quand le problème ressort, bien, la difficulté qu'on a, c'est de faire remplacer une installation septique conforme.

1020

Le problème est vraiment de deux ordres. Le problème est simple à identifier, mais il est compliqué à corriger. Les nouveaux permis qu'on donne avec la nouvelle politique qu'on a, 50 mètres de frontage, 3 millimètres carrés pour le terrain, ça ne pose pas vraiment de problème. Parce que quelque soit le type de sol, l'étude va démontrer puis va donner une installation septique qui est... surtout avec le nouveau système Écoflo, qui est très performant, on n'a pas trop de problème à ce niveau-là.

1025

1030

Le problème, c'est les constructions distantes, puis c'est dans des secteurs où, je dirais, le vieillissement de la population se fait encore le plus sentir. Tout vient à compliquer la tâche. J'ai deux constructions, des maisons qui datent de 1930, 1940, des personnes âgées qui restent là, deux puisards défectueux, des terrains de 800-900 millimètres carrés, impossible de faire un champ d'épuration, impossible de faire une fosse septique. Si je m'en tiens au Q-2,r.8, c'est impossible de confirmer ces deux installations-là. Bon, évidemment, bien, les personnes ne peuvent pas rien faire. On va à la Cour. Le juge peut arriver, puis ordonner la démolition ou quitter la maison. On trouve ça pénible puis atroce.

1035

Ce qu'on se dit, c'est pourquoi pas, dans ces cas-là, vu que dans le temps, en 1950, il n'y avait aucun règlement de lotissement, aucun règlement de zonage, ces gens-là sont piégés,

1040 ce qu'on dit au ministère de l'Environnement, en tout cas au Q-2,r.8, pourquoi ne pas le
modifier, de faire en sorte... au total de ces deux maisons-là, il y a peut-être trois ou quatre
chambres à coucher, pourquoi ne pas mettre une installation septique commune pour le temps
que ça va durer. Si une des constructions vient qu'à être détruite, le problème est réglé. C'est
pour le temps où ça va durer. On est mieux de faire ça que de tolérer des puisards qui sont
défectueux.

1045 Parce qu'en fin de compte, les deux terrains ensemble, ça peut faire quand même
quelque chose de 2 000 mètres carrés. On fait une fosse septique pour quatre chambres, puis
un champ d'épuration pour quatre chambres, c'est possible à ce moment-là.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites dans votre texte ici dans votre contexte, justement le même document auquel
réfère madame Gallichan, que la vidange périodique serait trop chère.

1055 **M. SYLVIO BOURGET :**

Ah! non, c'est pas une solution. On ne peut pas appeler ça une solution parce qu'on l'a
essayé. On l'a expérimenté. On a demandé à des gens de le faire. Une toilette à faible débit,
c'est pas une toilette. Ça fait que les gens ne se servent pas de ça. Ça fait que le système qui
1060 est là, c'est un 1 000 gallons, un 1 000 gallons pour trois ou quatre personnes, ils vont vidanger
ça deux fois par année. Les douches, les toilettes, c'est pas une solution applicable. Elle est
carrément pas applicable. On fait tout pour pas arriver à là, mais il y a des fois que c'est
complètement impossible.

1065 Puis que si on pouvait avoir la permission -- puis quand je dis deux voisins compatibles,
évidemment, cette solution-là, on la demanderait après avoir épuisé évidemment toutes les
solutions déjà prévues. Le ministère de l'Environnement le permet déjà pour les puits, ça. Il
permet déjà de faire un puits en commun. Pourquoi pas se rendre au bout de la logique puis
permettre également une installation septique?

1070 En tout cas, c'est le point de vue qu'on voudrait développer là-dessus.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1075 En fait, vous autres, l'étalement urbain, c'est que vous en vivez le problème dans votre
chair, si je peux m'exprimer ainsi.

M. SYLVIO BOURGET :

1080 C'est ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1085 Vous devez vivre avec.

M. SYLVIO BOURGET :

1090 C'est ça. Puis il y a un autre paradoxe là-dedans. C'est au niveau des normes. On n'a jamais vraiment cru que la question du frontage avait vraiment question à voir avec les installations septiques ou une protection supplémentaire entre deux... Le frontage, c'est une norme, en tout cas, c'est une norme aveugle, symétrique, qui s'applique partout au Québec. La question de 30 mètres ou de 50 mètres de frontage, ce n'est pas tellement là qu'est le problème; c'est le type de terrain, puis la grandeur du terrain.

1095 Parce que ce que ça fait, c'est que nos corridors routiers, que tout le monde demande qu'on développe, on ne peut pas amener des réseaux d'aqueduc et d'égout là. Ça coûte une fortune. Ça fait qu'on demande du 50 mètres. Alors imaginez-vous quel genre de développement qu'on fait? 50 mètres. 50 mètres. 50 mètres. On ne pourra jamais développer ces secteurs-là. 10 ans, 15 ans après, on le vit, ça. 10 ans, 15 ans après, ça fait un secteur très disparate qui ne peut pas faire de regroupement de services, on ne peut plus rien faire avec ça.

1105 Ça fait que ce qu'on dit un petit peu plus loin, c'est que pourquoi qu'on ne pourrait pas faire des petits regroupements? En faisant des petits regroupements, c'est sûr qu'il faut laisser aux municipalités... le Ministère nous envoie de plus en plus de normes sans qu'on puisse réagir. Bien, au moins, si la municipalité voulait aller de l'avant, puis, à ce niveau-là, je pense qu'on peut responsabiliser les municipalités puis leur permettre de faire des petits regroupements de 10, 15, parce que comme monsieur Fortin disait, on fait un bout d'égout, ça prend un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, c'est très très difficile. Ça prend le système d'épuration, ça prend tout un gros kit. Ça nous coûte une fortune.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1115 Puis ça prend un voisin compatible.

M. SYLVIO BOURGET :

Évidemment. Dans ce cas-là, ça nous prendrait une dizaine de voisins compatibles.

1120 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Une petite vérification, monsieur Fortin. Vous avez parlé tout à l'heure de l'aspect gestion par bassin versant. Je vous ai entendu parler. Est-ce que vous mentionniez que le problème, vous le vivez avec la rivière, je crois, Saint-Jean, où il y a la prise d'eau de la ville?

1125

M. ANDRÉ FORTIN :

Oui.

1130

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

C'est bien ce que vous nous avez dit?

M. ANDRÉ FORTIN :

1135

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1140

La coupe forestière, c'est bien ça?

M. ANDRÉ FORTIN :

1145

Oui. Ça peut être la coupe forestière aussi mais ça peut être aussi les conditions climatiques qui sont plus marquées, si on veut, en termes soit de précipitations ou de temps sec. C'est un mélange des deux. C'est pour ça que je vous dis que ce n'est pas basé sur aucune étude technique. C'est une préoccupation. Puis on essaie de voir si la gestion des bassins versants ne pourrait pas être un palliatif.

1150

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Fortin, monsieur Bourget, d'abord merci de nous faire profiter de votre expertise sur les puits et sur les installations septiques. C'est assez rare qu'une municipalité, spontanément, partage son expertise et c'est intéressant de voir que vous l'avez fait volontiers.

1155

Sur la gestion par bassin versant, vous avez mentionné votre préoccupation en termes de coupe forestière limitée à la capacité du bassin. Les autres aspects, comment vous les voyez? L'assainissement urbain, l'aspect agricole, l'aspect industriel qui sont habituellement les problématiques qu'on retrouve dans les bassins versants en plus de la foresterie?

1160

M. ANDRÉ FORTIN :

1165 C'est que nous, les bassins versants sont quand même relativement peu habités, soit par des bâtiments industriels ou par des constructions résidentielles. Donc, ce n'est pas vraiment le fait qu'on habite les bassins versants. Puis l'agriculture aussi n'est pas une activité significative. Donc, c'est vraiment l'activité forestière qui est l'activité dominante, qui a peut-être le plus d'incidence dans le cas qui nous concerne au niveau de la question des débits que je parlais tantôt.

1170 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Par exemple, la chasse et la pêche, est-ce que c'est un aspect qui peut avoir un impact, selon vous?

1175 **M. ANDRÉ FORTIN :**

Bien, au niveau de la chasse et de la pêche, c'est plus au niveau de la qualité plus que l'influence sur la quantité. Donc il est évident qu'au niveau... je pense, entre autres, on a une prise d'alimentation dans un lac où, là, on a dû restreindre les activités de pêche. Et d'ailleurs au niveau des activités de chasse, il n'y a pas de règlement mais on doit quand même faire une gestion du bassin versant. Mais c'est plus pour le paramètre «qualité de l'eau» où ces activités-là doivent être soit réglementées ou surveillées.

1185 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que la Ville de Gaspé a un règlement sur les phytocides?

M. ANDRÉ FORTIN :

1190 Oui. Je crois que oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1195 Qui interdit les phytocides?

M. ANDRÉ FORTIN :

Interdit l'arrosage, oui.

1200 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et sur les insecticides biologiques, B.t.i, est-ce que vous avez un règlement aussi?

M. ANDRÉ FORTIN :

1205

Non, je ne crois pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1210

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1215

Merci, messieurs, de votre contribution. Alors je fais une autre pause de cinq minutes et on reviendra avec la Fédération de l'UPA, s'il vous plaît.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1220

LE PRÉSIDENT :

1225

Il nous fait plaisir d'accueillir les gens de la Fédération de l'UPA, Gaspésie - Les Îles. Monsieur, dame, bonsoir!

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1230

Bonsoir! Je me présente. Charles Edmond Landry, directeur régional de la Fédération UPA Gaspésie-Les Îles. Je suis accompagné de ma présidente.

Mme NICOLE LAPOINTE :

1235

Nicole Lapointe, présidente de l'UPA.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1240

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, mesdames et messieurs, la Fédération UPA Gaspésie - Les Îles félicite la Commission sur la gestion de l'eau pour la tenue de cette consultation publique. En tant que grand utilisateur de sol, le monde agricole est particulièrement intéressé à la gestion de l'eau.

1245

L'UPA adhère parfaitement aux objectifs généraux relatifs à l'eau énoncés dans le document de consultation, à savoir: assurer la protection de la santé publique; rechercher la pérennité de la ressource eau; mettre en valeur la ressource aux plans social et économique; concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.

1250

Des objectifs aussi nobles concernant une ressource aussi fondamentale feront sans aucun doute l'unanimité à l'intérieur de la société. La position de la Fédération de l'UPA Gaspésie - Les Îles sur les eaux souterraines, les eaux de surface et la gestion par bassin versant est comprise dans le mémoire qui sera présenté à la consultation de Montréal par la Confédération de l'UPA vers la fin novembre.

1255

Cependant, nous aimerions aujourd'hui vous sensibiliser sur nos particularités régionales, ceci afin de pouvoir trouver les moyens répondant à ces objectifs communs, tout en assurant le développement de notre agriculture régionale.

1260

Permettez-nous de vous rappeler la mauvaise expérience que nous avons subie avec le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et les paramètres de distance séparatrice contenus dans les orientations gouvernementales.

1265

L'agriculture est présente sur l'ensemble du territoire et se pratique sur un étroit corridor le long de la côte. 304 entreprises pratiquent cette activité selon les critères du MAPAQ, principalement dans les productions de bovins de boucherie, de bovins laitiers, de pommes de terre et d'ovins.

1270

La production totale à la ferme génère un revenu agricole brut de 18.5 millions \$. Ce dernier ne tient pas compte de la valeur des produits transformés en région tels le lait, le fromage, les conserves, la choucroute, etc.

1275

La majorité des entreprises agricoles en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine sont considérées à faible volume de production et se situent en bas de la moyenne provinciale. Leur mise en marché intérieure devient vite saturée vu le faible bassin de population. Il faut ajouter toutefois que la clientèle touristique estivale constitue un potentiel intéressant pour nos produits.

1280

Par ailleurs, le fait d'être situé dans une région éloignée, les marchés extérieurs pour des productions de masse sont éloignés et les coûts de transport sont élevés pour les intrants et les produits également.

1285

Les terres agricoles sont sous-utilisées. Selon les cartes écoforestières du ministère des Ressources naturelles, 46 200 hectares sont déclarés à potentiel agricole. Si l'on réfère au fichier du MAPAQ, 23 000 hectares sont déclarés en culture et, à ce nombre, il faut ajouter 5 000 hectares non déclarés qui sont également en culture, et ces terres sont louées par les entreprises agricoles. Et selon le classement de Tardif et Mailloux, il y a 17 % des terres qui sont considérées très bonnes et 63 % sont de bonne qualité. Actuellement, environ 60 % des terres à potentiel agricole sont cultivées et elles le sont de façon extensive.

1290

Le ratio actuel unité animale/hectare s'établit ainsi, soit 1 unité animale pour 3.5 à 4.5 hectares, tandis que la moyenne provinciale s'établit à 1 unité animale pour 2.25 hectares, si on prend ça dans la production vache-veau. Cet élément démontre que l'on peut améliorer le rendement de nos terres agricoles et qu'il y a place à développement. Une étude pédologique

1295

permettrait de connaître adéquatement le plein potentiel de nos sols.

La pratique d'une agriculture extensive limite sérieusement le développement des productions agricoles. Cependant, la faible concentration animale ainsi que l'abondance des terres sous-cultivées limitent les problèmes de pollution d'origine agricole. Cette réalité permet

1300

au milieu de maintenir une bonne qualité des cours d'eau. Une étude du ministère de l'Environnement et de la Faune sur les rivières Nouvelle, Cascapédia et Bonaventure confirme la qualité exceptionnelle de leurs eaux.

Cette situation devient avantageuse lorsque l'on considère l'importance que prend la question environnementale. L'environnement devient une préoccupation constante de la population. D'énormes pressions sont faites pour le maintien de sa qualité. Le secteur agricole n'échappe pas à cette réalité. Bien que l'agriculture régionale actuelle ne présente pas trop de charges polluantes, il importe de conserver un niveau de qualité environnementale aussi élevé, tout en cherchant à améliorer la productivité de nos entreprises.

1305

1310

La productivité des entreprises est une condition primordiale pour le développement de toutes les productions agricoles. La recherche de cet objectif doit tenir compte des particularités environnementales et des ressources dont disposent les entreprises. Le concept d'agriculture durable, contrairement au modèle productiviste, accorde une grande importance aux ressources internes de l'entreprise.

1315

Le développement durable de l'agriculture s'effectue à partir d'une agriculture respectueuse de l'environnement qui produit de façon sécuritaire des aliments sains et nutritifs, tout en maintenant le secteur économiquement viable, concurrentiel et en harmonie avec les industries et les secteurs connexes.

1320

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine possèdent de fortes identités et évoquent des éléments agréables tels que la nature, la mer et les vacances. Tout ce qui provient de notre région attire l'attention. Selon cette perspective, nous avons avantage à utiliser l'identification d'origine de nos produits pour les faire connaître. En ce sens, «Le bon goût frais des Îles et le bon goût frais de la Gaspésie» sont beaucoup plus que de simples appellations. Elles sont la pierre angulaire d'un concept global de développement et de positionnement des produits agroalimentaires régionaux.

1325

Considérant ces différentes forces et faiblesses définissant notre agriculture régionale, la Fédération de l'UPA de la Gaspésie et des Îles choisit comme orientation majeure de son agriculture une agriculture axée sur les produits du terroir et une agriculture mettant en valeur son aspect sain au niveau de l'environnement.

1330

1335 Une agriculture du terroir durable implique que le développement de notre agriculture
reposera sur une recherche de qualité, de la typicité et de l'authenticité des produits où les
produits à forte valeur ajoutée seront encouragés.

1340 Depuis l'adoption de cette orientation, plusieurs actions ont été réalisées. À titre
d'exemple, nous pouvons souligner:

a) l'embauche d'un agent en agroenvironnement dont le rôle consiste à coordonner la
stratégie agroenvironnementale et à encourager les producteurs dans leurs démarches vers une
agriculture durable;

1345 b) l'organisation d'une formation en avril dernier pour former les calibreurs de
pulvérisateurs à rampe certifiés par la stratégie phytosanitaire 2000;

1350 c) ainsi que la formation d'un club-conseil en agroenvironnement dont l'objectif est de
fournir un service-conseil auprès des entreprises membres sur des pratiques agricoles
respectueuses de l'environnement.

1355 Vous comprendrez ainsi que la Fédération de l'UPA Gaspésie - Les Îles adhère
complètement à la stratégie agroenvironnementale de l'UPA en y reposant les assises de son
développement. Nous espérons vous convaincre de la conviction des producteurs et
productrices agricoles dans leurs engagements.

1360 Et j'ajouterais, si vous le permettez, que les producteurs et productrices agricoles sont
toujours les premiers concernés par leurs pratiques agricoles, que ce soit en termes de qualité
d'eau, qualité d'air ou qualité de sols. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1365 Merci, monsieur Landry. C'est une stratégie de l'UPA de venir dans chacune des
régions avec l'espèce de mémoire local en attendant le mémoire global à Montréal. J'ai hâte de
voir qu'est-ce que ce sera dans son ensemble.

1370 Dans votre texte, en page 2 de votre texte, au deuxième paragraphe, vous nous parlez
de la mauvaise expérience que vous avez eue avec le ministère de l'Environnement. C'est quoi
la mauvaise expérience?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1375 C'est que si on regarde, avec les nouvelles réglementations, les réglementations
environnementales du Ministère ou du gouvernement du Québec ont été basées suite à des
expériences malheureuses qu'on a connues au Québec dans certaines régions agricoles où l'on
pratique une agriculture très très intensive. Et c'est sûr que quand on crée un modèle au

1380 Québec, on n'a pas encore adopté de modèle qui s'adapte à chacune des régions. On a des régions au Québec où la norme phosphore est très très élevée. Ici, on est en manque de phosphore dans la région.

1385 Actuellement, on a environ 12 000 unités animales pour la région Gaspésie - Les Îles. On pourrait avoir 66 000 unités animales, si on se sert de notre plein potentiel. Et on respecterait les normes environnementales. C'est dans ce sens-là qu'on dit que les normes ont été faites en tenant compte d'excès qu'on a connus au Québec dans des régions où l'agriculture est fortement intensive et qui va au-delà des normes permises.

LE PRÉSIDENT :

1390 De sorte que vous voudriez des règlements variables, selon les régions.

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1395 Oui, effectivement. Puis ici, en région, je dois vous dire que - bien, vous devez connaître la région, j'imagine, un petit peu - l'agriculture, elle se pratique le long du littoral. Les gens, en tout cas les producteurs agricoles ont toujours été soucieux du bon voisinage, de la cohabitation avec le milieu urbain. Parce que dans les villages, les fermes sont le long de la côte. On ne trouve pas des 15e Rang, des 16e Rang en Gaspésie. Tu as la route principale, puis tu peux ne pas avoir un autre rang dans la majorité des cas.

1400 **LE PRÉSIDENT :**

1405 Est-ce que vous expérimentez, à ce moment-là, la résistance sociale par exemple du milieu, quand il s'agit d'implanter une porcherie?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1410 Il y avait déjà un promoteur, je pense c'est l'an passé ou l'année d'avant, un intégrateur qui avait l'intention d'installer une porcherie en Gaspésie, soit, je pense, dans les limites du parc Forillon, ici à Gaspé. Et l'Association touristique avait fait de fortes représentations pour que cette porcherie-là ne s'installe pas.

1415 Sauf que là-dessus, actuellement, des porcheries en Gaspésie, on n'en a pas. Il y a quelques porcs quand même qui s'élèvent en Gaspésie. Je dirais que dans le centre du Québec, on nous considère comme une agriculture artisanale, en Gaspésie. Il faut comprendre que quand l'agriculture s'est développée, nos producteurs agricoles étaient à la fois des pêcheurs et également des propriétaires forestiers. Et c'est encore en partie comme ça, également.

1420 Mais je vous dirais que généralement, l'agriculture est très bien perçue en Gaspésie. Au début de la soirée, Margret parlait que l'eau était un élément vital. Je pense qu'aussi, notre agriculture, on produit des aliments pour compléter la nourriture du corps humain.

LE PRÉSIDENT :

1425 On verra ça tantôt. Quand vous parlez d'agriculture extensive, qu'est-ce que vous voulez dire?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1430 Par «agriculture extensive», c'est qu'on est loin de...

LE PRÉSIDENT :

1435 Ça s'oppose à intensive?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1440 C'est l'inverse d'intensive. C'est que, par exemple, on va cultiver le foin, on va prendre le double compte tenu qu'on utilise peut-être mal nos engrais de ferme, nos engrais biologiques. Et nous, ici, en Gaspésie, il y a des chiffres qui existent - je ne les ai pas avec moi, malheureusement - mais au niveau des engrais, on appelle ça les engrais minéraux ou ce qu'on appelle communément les engrais chimiques, bien, on est une région qui n'en utilise presque pas.

1445 Donc nos sols ne sont pas à leur plein potentiel et, à ce moment-là, je dirais qu'ils sont peut-être à 55 % de leur plein potentiel. Donc une ferme qui pourrait normalement cultiver sur, je ne sais pas, 200 acres, mais elle va cultiver sur 400 acres.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Pour le même rendement.

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1455

C'est ça. C'est dans ce sens-là. Puis nos troupeaux, je vous dirais que nous autres, comme nos troupeaux laitiers, par exemple, se situent à environ une moyenne de 30 vaches laitières. Nos troupeaux bovins sont peut-être à également 30-35 unités. Ça fait que si on se compare à la moyenne provinciale, on est loin d'être... on n'atteint pas la moyenne provinciale avec ça.

1460

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1465

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Madame Lapointe ou monsieur Landry, pouvez-vous me dire qu'est-ce que c'est qu'un pulvérisateur à rampe? C'est ce dont vous vous servez, peut-être pas vous personnellement, mais enfin vos membres peuvent se servir pour, si je comprends bien, étendre des phytocides? Est-ce que c'est bien ça?

1470

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

Le pulvérisateur à rampe, c'est un réservoir qui est installé à l'arrière d'un tracteur avec des rampes d'épandage.

1475

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'ai vu ça, oui. C'est bien ça? Je voulais tout simplement que vous me le précisiez. C'est parce que compte tenu de ce qu'on a entendu un petit peu plus tôt en soirée, lorsque je lis à votre page 3:

1480

«... une agriculture respectueuse de l'environnement qui produit de façon sécuritaire des aliments sains et nutritifs»,

1485

comment est-ce qu'on peut concilier ça? Vous parlez bien sûr de calibreurs de ces rampes pulvérisatrices?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1490

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'aimerais que vous élaboriez là-dessus. Quand vous recherchez cette sécurité, bien, là, nous, on pense automatiquement, comme le commun des mortels: «Ah! bon, peut-être qu'ils veulent aller vers le bio.» Alors est-ce que vous tendez vers ça ou si plutôt vous cherchez à trouver quelque chose de normalisé dans les pulvérisations?

1495

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1500

Bon, je vous dirais que les pulvérisateurs à rampe, on les emploie moins qu'ailleurs, et quand Margret parlait tantôt d'une agriculture écologique, je dirais qu'on est une région où on est orienté... on est probablement la région la plus écologique qu'il y a actuellement au niveau agricole.

1505

Si on regarde au niveau de la pomme de terre actuellement, au niveau de la pomme de terre, par exemple, dans cette production-là, on se sert des pulvérisateurs à rampe et c'est sûr qu'actuellement, on n'a pas encore trouvé - malgré il y a de la recherche qui se fait - mais on n'a pas encore trouvé les bons outils biologiques pour contrôler les insectes et les maladies dans la pomme de terre.

1510

Bon, je veux dire, c'est une préoccupation de nos producteurs ici en région, mais je pense à la grandeur du Québec et également dans les provinces Maritimes qui sont nos voisins. Puis il y a de la recherche qui se fait à ce niveau-là. Sauf qu'on n'y va pas ... les arrosages ne sont pas, en région, intensifs. On y va au minimum au niveau des arrosages.

1515

LE PRÉSIDENT :

Mais dans vos pulvérisateurs, ce sont des produits chimiques que vous mettez, ce n'est pas du lisier?

1520

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

Si c'est du?

1525

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas du lisier de porc que vous mettez dedans.

1530

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

Non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

1535

C'est de l'engrais chimique.

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1540

Oui, oui, oui. Soit des pesticides ou des herbicides. Mais ce n'est pas du... C'est parce qu'on n'a pas commencé encore à importer du lisier de porc.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1545 Mais j'aimerais ça vous entendre sur ce développement éventuel ou cette recherche.
Est-ce qu'une unité régionale, comme la vôtre, de l'UPA, justement à cause de votre
caractéristique tout à fait particulière, est-ce que, pour vous, l'agriculture dite biologique est
peut-être une voie de développement? Est-ce que vous offririez, par exemple, votre région pour
être une zone laboratoire de cela, si je peux me permettre une telle expression? Parce que je
1550 vois: «Le bon goût frais des Îles et le bon goût frais de la Gaspésie», alors c'est tout ça qui
m'amène à vous poser cette question.

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1555 C'est sûr que, nous, c'est une volonté de la part de notre fédération régionale, et puis
quand je parle de la fédération régionale, je ne parle pas nécessairement de la présidente ou
des directeurs régionaux, je parle aussi de nos producteurs et productrices agricoles de la
région.

1560 On est membres, nous autres, d'associations environnementales comme le groupe
environnement Vert Plus dans la Baie des Chaleurs qui est, je pense, l'équivalent du groupe ici,
à Gaspé; également aussi, du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles.
On a toujours été préoccupé par ça. On a donné beaucoup de formation à nos producteurs, que
ce soit les producteurs laitiers, les producteurs bovins de boucherie, les producteurs de pomme
1565 de terre et les producteurs de céréales, on a été environ dix ans à donner des cours avec le
Cégep de Matane sur l'agriculture biologique.

Donc, c'est sûr que pour nous, ça peut être une de nos forces au niveau de la région et
c'est pour ça que notre plan de développement qui devrait être accepté dans les prochains mois
1570 avec le CRCD Gaspésie - Les Îles, on s'est entendu, le MAPAQ et l'UPA, que le titre de ce plan
de développement-là serait: «Une agriculture du terroir durable». Donc, je pense que ça
énonce bien les orientations de la fédération régionale et des intervenants dans le secteur
agroalimentaire de la Gaspésie et des Îles.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Justement, ce concept d'agriculture durable, est-ce que c'est un concept qui vise les
intérêts corporatifs des producteurs en évitant le plus possible la dégradation des sols? D'après
la documentation de l'UPA que j'ai lue, notamment, on disait que: «L'agriculture durable, c'est
1580 un ensemble de techniques visant principalement à éviter la dégradation des sols.» Donc, c'est
avantageux et payant pour les producteurs agricoles, puisque les sols durent plus longtemps,
se dégradent moins et assurent une meilleure pérennité de l'outil de base qu'est le sol.

Est-ce que l'agriculture durable vise d'autres objectifs que d'éviter la dégradation des
1585 sols?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1590 Non. L'agriculture, en tout cas, pour nous, une agriculture durable, c'est une agriculture qui est respectueuse de l'environnement. L'environnement naturel; également l'environnement humain. Pour nous, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, la cohabitation, elle est importante. Ici, dans les petits villages, tout le monde se connaît et c'est important que tout le monde se respecte.

1595 Puis dans ce sens-là, en tout cas pour moi, l'agriculture durable, puis pour nos producteurs et productrices, c'est une agriculture qui va être respectueuse de l'environnement, pas seulement pour empêcher la dégradation des sols. Puis ça inclut l'air et l'eau également. Donc eau-air-sol, c'est ce qu'on veut protéger. Et l'humain.

1600 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord. Alors vous dites: «respectueuse de l'environnement naturel et humain.» Bon, jusqu'où ça va? Est-ce que ça va jusqu'à terme, éliminer les engrais minéraux? Éliminer les pesticides, herbicides? Où est la ligne? Éliminer les hormones? Éliminer les produits chimiques?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1610 Je vous dirais qu'actuellement, en Gaspésie, nous avons plusieurs producteurs qui pratiquent une agriculture biologique puis...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1615 C'est ça que j'essaie de voir avec vous, quelle est la nuance entre agriculture durable et agriculture biologique? C'est pour ça que je vous posais ces questions-là, pour voir un peu c'est quoi le concept, parce que vous en parlez dans votre mémoire. Vous parlez du concept d'agriculture durable, puis vous dites que votre plan d'action, qui va être adopté, va avoir ce titre-là: agriculture durable. Alors j'essayais de voir un peu les nuances, jusqu'où ça va? «Respectueuse de l'environnement naturel et humain», ça veut dire quoi dans la pratique et 1620 quelles nuances qu'on fait entre «agriculture durable» et «agriculture biologique»?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1625 Bien, une agriculture durable, je vous dirais que... dire que nos producteurs vont être biologiques à 100 %, je ne le pense pas. C'est la cible qu'on doit viser. Selon moi, on va avoir une agriculture écologique en Gaspésie. Une agriculture écologique, elle est respectueuse de l'environnement mais une agriculture écologique n'est pas nécessairement à 100 % biologique.

1630 Sauf qu'ici, au niveau de la région, je dois vous dire qu'on a un producteur agricole qui
était un des membres fondateurs du mouvement d'agriculture biologique au Québec, ça fait au-
delà de 20 ans qu'il est parmi nous, dans la région, et beaucoup d'entreprises ont bénéficié de
ses connaissances. Et, de plus en plus, on a de plus en plus de producteurs. Bon, au niveau
des productions légumières et fruitières, bon nombre de nos entreprises ou la majorité de nos
1635 entreprises sont biologiques. Et on a des producteurs également en production animale, que ce
soit en bovins de boucherie, entre autres, ou en production ovine, qui sont en biologique
actuellement.

C'est sûr que pour une région comme la nôtre, vous comprendrez qu'avec le nombre de
producteurs qu'on a, ça va être plus facile pour nous d'atteindre ça que si je prends une région
1640 comme Saint-Jean-Valleyfield ou Saint-Hyacinthe, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

Oui. D'autant plus que ce que vous appelez le modèle «productiviste», comme vous
1645 n'êtes pas en production intensive mais plutôt en production extensive, vous avez peut-être une
meilleure situation stratégique là-dessus.

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1650 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous me dire, dans votre club-conseil en agroenvironnement, combien vous
1655 avez de membres?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

Actuellement, nous avons 30 membres. On vient de fonder ce club
1660 agroenvironnemental-là et le recrutement se continue quand même. Et au fur et à mesure que le
club va grossir, on va continuer d'ajouter des ressources-conseils spécialisées. Actuellement,
c'est principalement des producteurs en production bovine, production laitière, production
céréalière et pommes de terre qui ont joint ce club-là.

1665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, si je comprends bien, les distinctions à faire, c'est une question de proportion.
Vous dites que l'agriculture écologique, ce n'est pas biologique à 100 % mais la cible, c'est
1670 biologique, finalement. La cible ultime.

Mais est-ce que votre Fédération de l'UPA recommande une certaine démarche ou des
étapes ou une approche, ou si vous en êtes à la déclaration d'engagement ou de principes

généraux sur le respect de l'environnement? Est-ce que, par exemple, vous encouragez des choses comme la rotation des cultures, le sarclage mécanique ou, je ne sais pas, moi, l'usage du chisel au lieu de la charrue? Est-ce que vous avez déjà des orientations?

1675

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

Oui. Là-dessus, avec le peu de ressources qu'on a au niveau du ministère de l'Agriculture, on réussit quand même à se tenir au fait des nouvelles technologies qui vont nous permettre et qui permettent aux producteurs d'améliorer leurs pratiques culturales. Parce que, aussi, au ministère de l'Agriculture - et puis notre directeur régional est en arrière de nous - c'est une orientation aussi du ministère de l'Agriculture de nous aider, de nous accompagner dans cette démarche d'agriculture durable.

1680

1685

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

1690

Mme NICOLE LAPOINTE :

Je voudrais juste rajouter, on ne pourra pas bannir, par exemple, la charrue. La chisel va remplacer la charrue mais on l'utilise pareil. Parce qu'il y a certains terrains qu'il faut travailler avec la charrue et non le chisel.

1695

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Votre club-conseil, vous l'avez depuis combien de temps?

1700

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

Ça fait depuis le mois de mai-juin.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1705

De cette année?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1710

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1715

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1720

C'est une question qui vient souvent dans les discussions que nous avons avec l'UPA. Il semble bien que l'UPA se soit donné comme priorité la création de clubs-conseils en agroenvironnement et l'éducation de ses membres.

1725

Et la question que nous avons toujours, parce que l'agriculture, elle est fortement contestée par certains milieux, peut-être pas en Gaspésie mais ailleurs au Québec par rapport à son impact sur l'eau, pollution diffuse, pollution ponctuelle, pesticides, engrais, etc., et ce qu'on se demande, c'est ça, c'est quel est l'espace de temps que les stratégies de formation, de sensibilisation, de changement de mentalité et de comportement avec de nouveaux experts -
- parce que les gens nous disent: «Bien, l'agriculture d'aujourd'hui, elle est le résultat de la pression des gouvernements, de la pression des agronomes, des spécialistes des années 50 qui ont donné le résultat.» Alors maintenant, si on doit se transformer, j'essaie de voir avec vous l'horizon de temps pour que vos stratégies éducatives changent la réalité, c'est quoi?

1730

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1735

En tout cas, moi, au niveau régional, je regarde avec... bon, dans ma tête, j'ai le portrait de mes producteurs et mes productrices qui sont relativement jeunes. Je dirais que ma présidente - je vais surveiller pour pas qu'elle me frappe - je dirais que c'est pas mal la plus vieille et puis elle n'a pas encore 50 ans.

LE PRÉSIDENT :

1740

Vous n'êtes pas sorti d'ici!

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1745 Donc nos jeunes, nos producteurs et productrices ont quand même une assez bonne formation et également, on n'a jamais été en Gaspésie -- du fait que nos producteurs étaient des pêcheurs, étaient des travailleurs forestiers, étaient des agriculteurs, je veux dire, c'est différent. On est différent que dans les autres régions du Québec.

1750 Pour certaines régions, on est probablement en retard sur les autres. Comme quand on dit que le Nouveau-Brunswick est de 10 ans en arrière du Québec, bien, probablement qu'ils disent que la Gaspésie est également 10 ans en arrière du reste du Québec au niveau agricole. Moi, je ne suis pas sûr. Moi, je pense qu'on est peut-être à certains égards en avance des autres régions du Québec à partir de nos particularités régionales.

1755 Mais, selon moi, si vous me posez la question au niveau de la stratégie de la grande famille de l'UPA, au niveau de l'UPA, moi, je pense que ça va peut-être prendre encore un autre 5 ans. Depuis 5 ans, il s'est fait d'énormes progrès au niveau de l'UPA et, selon moi, dans un autre 5 ans, je pense qu'on aura fait un bon bout de chemin.

1760 Si on regarde tout le portrait agroenvironnemental qui a été réalisé durant la dernière année, je pense que nos producteurs et productrices agricoles se sont déshabillés pour sortir leurs chiffres, et puis se mettre à blanc avec leurs pratiques agricoles sur leur entreprise. Et ça, je pense que ça démontre, je pense, une volonté de la part de nos agriculteurs d'y aller à fond dans cette protection de l'environnement là.

1765

LE PRÉSIDENT :

1770 D'accord. Est-ce que votre Fédération de l'UPA a une opinion sur l'aquiculture ou les piscicultures? Ce sont des membres chez vous, non?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

1775 On a une entreprise qui est membre de l'UPA. C'est Saukeb à Nouvelle, qui fait l'élevage de saumon et de truite en bassin, aux abords de la rivière Nouvelle. Puis vous me demandiez...

LE PRÉSIDENT :

1780 Oui, une opinion?

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

 Une opinion?

1785

LE PRÉSIDENT :

Par exemple, les choses controversées: l'élevage en cage, par exemple, le développement, l'hypothèse de développement intensif de la production de piscicultures.

1790

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

Bon, en tout cas pour ce qui est de l'entreprise Saukeb, nous autres, c'est de l'élevage en bassin. Ce n'est pas de l'élevage dans des cages dans la Baie des Chaleurs. Je sais qu'il y a de l'élevage qui se fait avec les moules, par exemple, avec l'entreprise Marinard, sauf que là-dessus, eux autres, Marinard, ne sont pas membres de la Fédération de l'UPA Gaspésie.

1795

Il y a déjà eu des tentatives avec Aquiculture Baie des Chaleurs et vous devez savoir que ça a fait faillite il y a quelques années. C'était de l'élevage du saumon également en bassin, dans des silos. C'est sûr aussi que ça va occasionner des problèmes au niveau de la nappe phréatique du village voisin de Nouvelle, le village de Saint-Omer, mais je ne pense pas que ça ait eu d'impact au niveau de la qualité de l'eau de la Baie des Chaleurs.

1800

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, madame, monsieur, merci de votre présence. Merci de votre mémoire. Il me reste à vous souhaiter une chose. C'est que votre slogan se réalise pour vous et ait un grand succès dans l'écotourisme parce que dans votre mémoire vous dites qu'il y a des perspectives de développement à partir de ce que vous appelez justement les produits du terroir, à savoir le bon goût frais des Îles et le bon goût frais de la Gaspésie. Alors je vous souhaite plein succès et merci beaucoup de votre présence.

1805

1810

M. CHARLES EDMOND LANDRY :

On vous remercie.

1815

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1820

La procédure prévoit que s'il y a des gens qui estiment qu'il y a eu des choses qui étaient inexactes et qui veulent un droit de rectification, vous pouvez vous identifier. Très bien.

Il me reste à remercier l'équipe technique, Daniel Buisson et Martin Lajoie; sténotypiste, madame Lise Maisonneuve; analyse à côté de la Commission, ici, monsieur Louison Fortin; et à l'arrière, coordonnatrice du secrétariat, madame Anne-Marie Gaulin; et l'agent d'information, Serge Labrecque.

1825

La Commission ne siègera pas demain après-midi mais nous siégerons demain soir à 19 h 30 pour entendre trois mémoires, à savoir le mémoire de monsieur Jean-François Houde, le

1830

Conseil régional de l'environnement de Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et le Comité pour le développement de la rivière Hall. Bon retour. Merci.

1835

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

1840

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, S.O.